

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Présents : Messieurs NADEAU, GUILLEMOT, HUCHET, EYQUEM, GUERIN, SICAIRE, VEILLON, VITRAC.
Mesdames FEYRY, CHALLET, NADEAU M-P, SABOURIN
Procuration de Madame DE AZEVEDO à Madame M-P NADEAU,
Absent excusé Mesdames DE AZEVEDO, GANCARZ,
Absent : Madame FABRE, POMEYROLS ; Messieurs GARETON et PHELIP

Après avoir vérifié que le quorum était atteint Monsieur Bernard NADEAU, Maire, ouvre la séance afin qu'il soit débattu sur les sujets portés à l'ordre du jour.

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance

II – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire expose que cette réunion a pour but de déposer en Sous-Préfecture, avant le 31 janvier, deux dossiers tendant à obtenir le soutien des services de l'Etat par le biais de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR). Sont ainsi examinés :

- la réfection de la toiture de l'ancien presbytère,
- le remplacement des ouvertures et des volets roulants de la Mairie

1°) – réfection de la toiture de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle que courant septembre 2017 l'entreprise NICOLAS Bruno a réalisé un diagnostic de la toiture de l'ancien presbytère après la chute de la cheminée. Si l'état du bâtiment n'est pas remis en cause il convient néanmoins de procéder aux travaux nécessaires à la toiture.

Sur la base du devis produit : 15 835 € HT (19 002 € TTC) et compte tenu de la dotation à laquelle la commune peut prétendre, le plan de financement s'établit comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - DETR (35% du montant hors taxes des travaux) | 5 542,00 € |
| - fonds propres | 10 293,00 € |

Consécutivement, Monsieur le Maire soumet à l'équipe municipale les plans du projet des aménagements envisagés pour les locaux. A terme les travaux ont pour finalité la mise à disposition pour les associations d'une salle de réunion destinée à remplacer les préfabriqués. Il est rappelé que ceux-ci ne peuvent qu'être occupés de façon ponctuelle car frappés de vétusté. Il s'agit en conséquence de répondre à un manque patent de locaux à usage associatif. Monsieur le Maire précise que les agencements intérieurs pourront être réalisés en régie par les services techniques de la commune.

2°) – remplacement des ouvertures et des volets roulants de la Mairie

Monsieur le Maire rend compte des problèmes d'isolation des ouvertures de la Mairie. Après une première opération ayant consisté à remplacer quatre fenêtres et deux portes fenêtres, la seconde est destinée à remplacer neuf (9) fenêtres, onze (11) volets roulants et une baie vitrée. Deux devis ont été produits : l'un par la SARL Brasalu pour un montant de 17 540 euros HT, l'autre par Arcades Baies pour 11 760,22 € HT (14 112,26 €). Sur la base du devis proposé par Arcades Baies le plan de financement est ainsi établi :

- | | |
|--|------------|
| - DETR (35% du montant hors taxes des travaux) | 4 116,00 € |
| - fonds propres | 7 644,22 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur de Maire, pris connaissance des plans de financement le Conseil municipal à l'unanimité :

- considère comme prioritaire les travaux de réfection de l'ancien presbytère, puis en fonction du débat d'orientation budgétaire, le remplacement des ouvertures de la Mairie.
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers en Sous-Préfecture dans les délais impartis (avant le 31 janvier 2019).

III – TAXE D'URBANISME - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'équipe municipale la note du 28-11-2018 de la Direction régionale des Finances Publiques de la Gironde relative à une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 448 €. La dette porte sur la taxe locale d'équipement pour un permis de construire, délivré en 2007 à un habitant la commune.

Considérant l'impossibilité de recouvrir cette somme auprès de ce redevable, (dossier de surendettement de juin 2017) le Conseil municipal prend acte de l'admission en non-valeur.

IV - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

IV.1- travaux Centre bourg : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du danger potentiel que rencontrent les usagers en raison des avancées réalisées sur la chaussée. La place de stationnement située devant la pharmacie a d'ailleurs été l'objet d'une pétition d'usagers et d'un courrier de la pharmacienne faisant part des difficultés de stationnement et d'un problème d'écoulement des eaux pluviales.

Un courrier, signalant les problèmes rencontrés (plusieurs accidents), a été adressé au Conseil départemental ainsi qu'au bureau d'études assistant la Mairie pour les travaux. Le Conseil départemental ayant fait savoir :

- que les avancées qui maintiennent une bande de roulement minimale de 5,50 mètres ont été réalisées pour réduire la vitesse,
- que si la bande de roulement est propriété du département, « la gestion et l'entretien de ces aménagements relèvent de la commune ». Celle-ci « restant responsable des aménagements mis en œuvre sur le domaine public routier »

En conséquence un chiffrage visant le retrait des avancées situées devant la pharmacie a été demandé à l'entreprise SENTOU (montant de 3 600 €). Après visite des lieux et réflexions menées conjointement avec le personnel technique de la commune il est convenu que le retrait de ces ergots serait réalisé par les employés municipaux.

Un long débat s'est instauré sur ces travaux et sur les difficultés rencontrées, ainsi :

- de l'avance de fonds demandée à la commune pour la réfection de la chaussée. Devant l'impossibilité d'avancer cette somme la Municipalité, afin de débloquer la situation, a dû solliciter le soutien de la Conseillère départementale,
- du calcaire : les travaux pratiquement terminés la Municipalité était informée que le calcaire mis entre les bordures et la chaussée n'était pas adapté, la grave ciment, techniquement plus appropriée, devant se substituer au matériau en place.

Il est rappelé :

- que des réunions préparatoires et des réunions de chantier, avec compte-rendu, se sont tenues de façon régulières. Etaient conviés le service routier départemental, le bureau d'ingénierie SOCAMA, l'entreprise SENTOU et la commission travaux de l'équipe municipale,
- qu'au préalable, le projet après avoir été amendé, a fait l'objet d'une convention passée entre la Mairie et le Conseil départemental.

Monsieur EYQUEM déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion publique d'informations permettant aux riverains de s'approprier du projet.

Monsieur GUILLEMOT indique qu'à plusieurs reprises la Municipalité a proposé de présenter les plans du projet, (proposition restée sans suite), que le bulletin municipal a rendu compte de l'avancée des travaux et des péripéties rencontrées (Cf. bulletin municipal de septembre 2017, août et décembre 2018) ; que le sujet a également été évoqué en réunion du conseil municipal les 26-02-2018 et 11-12-2018.

IV.2 – démarchage : Madame SABOURIN signale les opérations de démarchage qui se produisent de temps à autres au domicile des habitants en se recommandant de la Mairie. Monsieur le Maire précise qu'il ne peut pas s'opposer aux démarchages des commerciaux (ENEDIS, GdF, recherche de termites ...) mais qu'en aucun cas il ne donne son aval pour ce genre d'opération. Chacun étant libre de donner suite ou pas aux offres.

Pour les personnes qui se sont laissées influencer il existe toujours un droit de rétractation à condition toutefois que le bon de commande n'ait pas été antidaté.

Les sujets ayant été examinés la séance est levée à 21 heures